



SELECTION DES PARTICIPANTS AUX COUPES DU MONDE DE SHORT TRACK SAISON 2011-2012

ANNONCEMENT

En application du chemin de sélection validé par le Bureau Exécutif du 23 Juillet 2011, la FFSG et la DTN organisent l'épreuve de sélection aux Coupes du Monde.

L'organisation technique est suivie par M Loscos, Président de la CSNPV, et par Marie-Christine OKEL, coordonatrice DTN des disciplines de vitesse

1 : Lieu et dates

Le regroupement se déroulera du 19 au 23 septembre 2011 à la patinoire de Font-Romeu

Du 19 au 22 septembre : 4 jours d'entraînement

Vendredi 23 septembre 2011 : Tests sur glace en individuel sur les distances 500m-1000m-1500m

Tirage au sort : **jeudi 22 septembre 2011 à 18 heures** à la patinoire en présence des coaches représentant des clubs et sous la responsabilité du juge arbitre et du Compétiteur-steward.

2 : Participation

La Sélection est ouverte aux patineurs hommes & dames ayant 14 ans au moins au 1er juillet 2011 et ayant satisfait les minimas de participation aux championnats de France Elite.

3 : Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 60mx30m sur laquelle seront tracées 5 pistes



4 : Format et règles de compétition

Le système des tours qualificatifs sera effectué en application des règles ISU.

Chaque distance sera considérée indépendamment, la composition des séries du premier tour sera effectuée à partir des temps du TOP France de la distance.

Il sera établi un classement général en totalisant les résultats de chaque distance.

Le résultat des tests seront présentés à la commission de sélection qui arrêtera les athlètes retenus dans l'équipe de France pour participer aux épreuves internationales dont les premières coupes du monde.

5 : Inscriptions

Sont à adresser **par le club** par mail au plus tard le **10 septembre 2011**

A Marie-Christine OKEL mc@okel.fr
A Michel LOSCOS mloscos.vitesse@gmail.com

Il n'est pas demandé de frais d'inscription.

La FFSG prend en charge les frais des officiels selon le barème fédéral, mais ne prend pas en charge les frais de trajet et d'hébergement des patineurs.

6 : Service Médical

Il sera assuré par un médecin.

7 : Equipement des patineurs

Les patineurs doivent être équipés conformément à la règle ISU 291 et au règlement national.

Fait à Font-Romeu le 18 Août 2011